

GESCO

Société par Actions Simplifiée au capital de 392 000 euros

Siège social : 81, rue des Ponts de Cé

49000 ANGERS

321 943 698 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DU 13 AVRIL 2026

Le treize avril deux mille vingt-six,

A 14h00,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

la société P.G., Société par Actions Simplifiée au capital de 714 090 euros, dont le siège social est 81 rue des Ponts de Cé, 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 510 040 272 RCS ANGERS, représentée aux présentes par son Président, Monsieur François BOISRAMÉ,

agissant en qualité de Présidente de la société GESCO sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, la Présidente décide de transférer le siège social du 81, rue des Ponts de Cé, 49000 ANGERS au 44 rue François CEVERT, Carré d'ORGEMONT II, 49000 ANGERS, et ce à compter du 10 avril 2026.

Elle décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« Article 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 44 rue François CEVERT, Carré d'ORGEMONT II, 49000 ANGERS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

Société P.G.
Présidente